

Révision des zones défavorisées dans l'hexagone

Accompagnement des agriculteurs sortant du zonage



Révision des zones défavorisées dans l'hexagone

Jeudi dernier à la salle des fêtes de Scieurac et Flourés, de nombreux agriculteurs de secteur se sont retrouvés autour de Franck Montaugé, sénateur, Jean Louis Guilhaumon, vice-président du conseil régional, et Nathalie Barrouillet, conseillère régionale, pour étudier les possibilités de révision de la limite de ces zones.

Scieurac et Flourés est la commune type de ces régions avec des coteaux abrupts où l'élevage est la seule possibilité d'assurer une certaine rentabilité. Les autorités françaises sont désormais en mesure d'engager la procédure d'adoption définitive de zonage sur l'hexagone et des programmes de développement régional. Les dernières discussions, menées par la France avec la commission européenne, ont permis d'aboutir à une revalorisation significative de ce dispositif mais des élargissements de ces zones sont vitales pour permettre aux agriculteurs de ces zones difficiles de pouvoir subsister en assurant des revenus décents à leurs familles.

D'après les élus présents, le combat mérite d'être mené et devrait aboutir. Le montant des indemnités peuvent évoluer dans une fourchette entre 25 et 450 € à l'hectare. Ce collectif décidé à obtenir le classement des exploitations en zone de coteaux défavorisées est décidé à mener des actions et obtenir des résultats efficaces. Dans ce but, ils ont décidé de confier leur défense à Maitre Blanche Magorinos-Rey avocate parisienne spécialiste du droit à l'environnement. La période, avec les élections européennes en 2021, semble très favorable.



Les personnalités présentes



Un élevage es moutons sur des coteaux avec une fore déclivité